

**SESSION RÉGULIÈRE**  
**10 SEPTEMBRE 2008**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE du Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, tenue le mercredi 10 septembre 2008, à 19h30, à la salle du conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

<b>Jean-Guy Breton</b>	(Lac-Etchemin)
<b>Mario Pouliot</b>	(Sainte-Aurélie)
<b>Richard Turcotte</b>	(Saint-Benjamin)
<b>Adélarde Couture</b>	(Saint-Camille)
<b>Ronald Gosselin</b>	(Saint-Cyprien)
<b>Marcel Morissette</b>	(Sainte-Justine)
<b>Suzanne C. Guenette</b>	(Saint-Louis)
<b>René Leclerc</b>	(Saint-Luc)
<b>Marcel Asselin</b>	(Saint-Magloire)
<b>Pierre Poulin</b>	(Saint-Prosper)
<b>Rock Carrier</b>	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
<b>Denis Boutin</b>	(Sainte-Sabine)
<b>Daniel Gagné</b>	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la session. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est également présent.

**1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la session. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande aux membres du conseil s'ils désirent ajouter des sujets à la proposition d'ordre du jour.

2008-09-01

**2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal du 13 août 2008 et suivi.**
- 4.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
  - 4.1 Modifications au Schéma d'aménagement et de développement : suivi;
  - 4.2 Programme d'aide aux MRC pour le développement économique et la création d'emploi.
- 5.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :**
  - 5.1 Loisirs collectifs : activité *Mes premiers jeux*;
  - 5.2 Phase II projet Énergie verte confié à Agrifor-Énergie des Etchemins.
- 6.0 Dossiers du Pacte rural :**
  - 6.1 Loisirs et Culture de Sainte-Aurélie;
  - 6.2 Projet de vente du Camp forestier de Saint-Luc.
- 7.0 Affaires courantes :**
  - 7.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions;
  - 7.2 Parc du Massif du Sud : compte-rendu de la rencontre avec les directions régionales du MRNF et du MAMR;

- 7.3 Suivi de la rencontre de travail sur la mise en œuvre du Schéma incendie : mandat au comité, s'il y a lieu;
- 7.4 Services ambulanciers;
- 7.5 Congé sans solde, opérateur du Centre de traitement : remplacement;
- 7.6 Demande(s) de contribution :
  - 7.6.1 Championnat mondial de traîneau à chiens;
  - 7.6.2 Autres (s'il y a lieu).
- 7.7 Nomination au CA du Championnat mondial de traîneau à chiens.
- 8.0 Divers rapports de comités, colloques et rencontres (s'il y a lieu).**
- 9.0 Administration :**
  - 9.1 Liste des comptes à payer;
  - 9.2 État des encaissements et déboursés.
- 10.0 Correspondance.**
- 11.0 Varia.**
  - 11.1 Symposium d'arts visuels Arts et Rives;
  - 11.2 Route 277.
- 12.0 Période de questions.**
- 13.0 Clôture de la session.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-09-02

### **3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2008 ET SUIVI :**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session régulière du 13 août 2008 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **4.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :**

#### **4.1 Modifications au Schéma d'aménagement et de développement : suivi :**

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, fait un retour sur l'adoption du projet de règlement de modifications du schéma d'aménagement (mai 2008) et il indique qu'à ce jour, 8 municipalités ont transmis un avis (résolution) à ce sujet. La période de consultation prendra fin suite à l'assemblée publique qui devra se tenir avant l'adoption du règlement final.

Il informe également le conseil que les sujets concernant plus particulièrement la zone et les activités agricoles ont fait l'objet d'une analyse et de recommandations lors de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) qui s'est tenue le 9 septembre. D'ailleurs, monsieur Breton, maire de Lac-Etchemin et président du CCA, considère que compte tenu des discussions et recommandations formulées par le CCA, il serait opportun que le Conseil des maires puisse tenir une rencontre pour compléter la réflexion avant l'adoption du règlement.

La majorité des maires semble acquiescer à cette proposition. Monsieur Lacombe propose qu'une telle rencontre se tienne à la suite d'une réunion du comité d'aménagement qui formulera ses propres recommandations au conseil.

L'échéancier proposé par monsieur Lacombe est le suivant :

- Rencontre du comité d'aménagement : semaine du 22 septembre
- Rencontre spéciale du conseil de la MRC : à déterminer
- Assemblée publique de consultation : lundi 20 octobre ou mardi 21 octobre
- Adoption du règlement de modifications : 12 novembre

2008-09-03

#### **4.2 Programme d'aide aux MRC pour le développement économique et la création d'emploi :**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et des Régions a instauré un programme d'aide destiné à soutenir les MRC du Québec dans leurs fonctions d'aménagement du territoire et de participation au développement économique local et à la création d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins est admissible à une aide financière dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE pour profiter de cette aide financière, le Conseil des maires de la MRC des Etchemins doit adresser une demande audit ministère;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a produit, aux fins d'admissibilité au programme d'aide, un bilan de l'année 2007 et un plan de travail pour l'année 2008;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,  
 APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ  
 ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins adresse sa demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du PADÉCE et autorise le directeur général ou directeur général adjoint à transmettre au ministère son plan de travail pour l'année 2008;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **5.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD :**

##### **5.1 Loisirs collectifs : activité *Mes premiers jeux* :**

Madame Isabelle Houde, technicienne en loisirs et coordonnatrice des *Loisirs collectifs*, présente un bref rapport de l'activité *Mes premiers jeux* tenue le 8 juillet dernier au Camp forestier de Saint-Luc.

Tous les enfants fréquentant les « terrains de jeux » des municipalités des Etchemins étaient invités pour cette activité. Même les enfants des municipalités n'opérant pas de terrain de jeu pouvaient se joindre à ce grand rassemblement.

L'activité fut un réel succès de participation puisque 91% des jeunes invités ont profité de cette journée.

Bien madame Houde note qu'il y aura quelques ajustements normaux à faire à cette activité, mais tous conviennent qu'il s'agit là d'une activité à répéter de la même façon, à l'échelle de notre MRC.

##### **5.2 Phase II projet Énergie verte confié à Agrifor-Énergie des Etchemins :**

Monsieur Martin Veilleux, directeur général du CLD, fait part de l'état actuel du projet Énergie vertes des Etchemins.

Suite à un 2<sup>e</sup> rapport d'étape qui fut suivi d'une assemblée de consultation sur le projet, l'assemblée publique de fondation de la coopérative *Agrigor-Énergie des Etchemins* s'est tenue hier, le 9 septembre 2008. Cette assemblée regroupait 20 membres.

L'entreprise oriente présentement ses activités vers la production de copeaux et vise un marché de proximité.

**6.0 DOSSIERS DU PACTE RURAL :**

**2008-09-04**

**6.1 Loisirs et Culture de Sainte-Aurélie :**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE  
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Comité de loisirs et culture de Sainte-Aurélie dans le cadre du Pacte rural et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations présentées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

*Objet : Amélioration du terrain de balle-molle et du stade de Sainte-Aurélie*

*Somme demandée : 13 000,00 \$ Coût du projet : 19 456,27 \$*

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires sur l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 13 000,00 \$ au Comité de loisirs et culture pour l'amélioration du terrain de balle-molle et du stade de Sainte-Aurélie. Le versement de cette somme sera fait comme suit : 11 848\$ à même l'enveloppe de 2008, 1 152,00\$ à même l'enveloppe de 2009. Un pont financier devra donc être élaboré par la municipalité ou le comité de loisirs et culture de Sainte-Aurélie pour une somme de 1 152,00\$ uniquement disponible lors de la réception de l'enveloppe budgétaire de 2009.*

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2008-09-05**

**6.2 Projet de vente du Camp forestier de Saint-Luc :**

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Groupement pour l'amélioration et le développement de St-Luc afin de connaître ses obligations advenant la vente du Camp forestier de Saint-Luc-de-Bellechasse, lequel projet a fait l'objet d'une contribution du *Fonds de développement de la ruralité des Etchemins (Pacte rural)*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6.10 des protocoles d'entente intervenus les 15 octobre 2003 et 10 décembre 2004 entre la MRC et le Groupement pour l'amélioration et le développement de St-Luc dans le cadre de cette contribution provenant des argents du *Pacte rural*, l'organisme ne peut vendre dans un délai de dix ans, sans l'autorisation de la MRC des Etchemins, les biens ayant fait l'objet de ces protocoles d'entente;

CONSIDÉRANT l'étude de cette demande et la recommandation formulée par le comité technique sur la ruralité;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise le Groupement pour l'amélioration et le développement de St-Luc à vendre le Camp forestier, propriété de l'organisme, selon les conditions et recommandations présentées par le comité technique sur la ruralité telles que présentées ci-dessous :

« *Objet : Permission pour vendre le Camp forestier de Saint-Luc-de-Bellechasse.* »

*Les membres du Groupement pour l'amélioration et le développement de St-Luc demandent à la MRC des Etchemins la permission pour vendre le Camp forestier à un promoteur privé. En effet, selon l'article 6.10 du protocole d'entente signé entre les parties, il est mentionné : « Ne pas céder, vendre ou transporter les droits détenus par l'Organisme sur les biens acquis dans la réalisation du projet décrit en annexe à la demande d'aide financière et détaillés sur la photocopie des pièces justificatives, ni en changer la vocation ou le statut juridique, dans un délai de dix (10) ans sans le consentement écrit de la MRC des Etchemins ». L'organisme rencontre des difficultés financières. La cession à un promoteur privé pourrait permettre de continuer l'opération du camping et de le rentabiliser.*

*Suite à l'étude du dossier soumis, et après que le Conseil des maires aura pris connaissance de la position du conseil municipal de Saint-Luc-de-Bellechasse, si ce dernier est en accord avec la vente, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires sur l'acceptation de la demande pour la vente du Camp forestier. Ladite recommandation est conditionnelle à : le nouveau propriétaire devra conserver la vocation actuelle du Camp forestier (la MRC des Etchemins interviendra à l'acte notarié) pour la durée restante à laquelle l'organisme s'y était engagé et le nouveau propriétaire devra respecter les autres conditions contenues dans le contrat du pacte rural. À défaut de respecter lesdites conditions, l'organisme devra, à même le produit de la vente, rembourser le pacte rural de la subvention reçue (100 589\$), et à ce moment, la MRC des Etchemins donnera quittance. »*

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à intervenir au nom de la MRC des Etchemins à l'acte devant être conclu entre le Groupement pour l'amélioration et le développement de St-Luc et le futur propriétaire du Camp forestier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

## **7.0 AFFAIRES COURANTES :**

### **7.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :**

#### CADMS :

Monsieur le préfet précise que les derniers chiffres indiquent que la CADMS s'oriente vers un déficit de l'ordre de 20 000\$ pour l'exercice financier en cours. Quant à la Société de gestion du Parc qui a cessé ses opérations, la fermeture s'est soldée avec un déficit accumulé de 15 000\$.

#### Coopérative de solidarité de services à domicile des Etchemins :

Monsieur Provençal fait état des démarches d'appui à la Coopérative de solidarité de services à domicile des Etchemins qui connaît des difficultés financières principalement dues à des modifications apportées en 2006 au programme de soutien aux coopératives de services à domicile. Ces modifications pénalisent de façon particulière les milieux ruraux.

### **7.2 Parc du Massif du Sud : compte-rendu de la rencontre avec les directions régionales du MRNF et du MAMR :**

Tel que déjà annoncé, les préfets, directeurs généraux et aménagistes des 2 MRC partenaires du Parc ont rencontré des représentants des directions régionales du ministère des Affaires municipales et des Régions et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. L'objectif de cette rencontre était de vérifier la possibilité de compter sur des ressources financières provenant de la gestion des terres publiques qui couvrent la majeure partie du Parc régional du Massif du Sud.

Il y a clairement été exprimé que le MRNF ne délèguera jamais l'ensemble de la gestion des terres publiques situées dans le Parc. Par contre, la délégation de la gestion des terres incluses à la zone intensive du Parc, attendue depuis quelques années, devrait pouvoir prochainement se concrétiser. Les revenus potentiels de ce secteur restent tout de même mineurs par rapports aux besoins d'apport financier additionnel pour la gestion et le développement de ce parc.

Par ailleurs, cette rencontre a particulièrement porté sur le projet de parc éolien soumis par la firme RES (projet maintenant géré par le consortium St-Laurent Énergie) et retenu par Hydro-Québec pour mise en opération à compter de décembre 2012. La demande formulée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune vise à recevoir, pour les besoins de financement du parc, une partie du produit des baux de location des éoliennes qui seraient érigées à l'intérieur des limites du Parc du Massif du Sud.

Nous devrions recevoir une indication sur la réponse à cette demande vers la mi-octobre.

### **7.3 Suivi de la rencontre de travail sur la mise en œuvre du Schéma incendie : mandat au comité, s'il y a lieu :**

Les discussions intervenues depuis la démission du conseiller en sécurité incendie, en juillet dernier, avaient comme objectif de définir l'orientation à adopter pour se doter d'une gestion efficace de la protection incendie sur le territoire, incluant la mise en œuvre du schéma incendie.

Une réunion des membres du comité administratif avait précédé une rencontre de travail des membres du conseil des maires qui s'est tenue le 26 août dernier. Les membres du comité administratif, accompagnés du président du comité de sécurité incendie, avaient élaboré divers scénarios pour cette rencontre de travail du 26 août :

1. *Embauche d'un nouveau conseiller en sécurité incendie (formule copier/coller de la formule et des fonctions actuelles).*
2. *Mise en place de regroupements de directions de services locaux..*
3. *Embauche d'un technicien administratif qui apporterait un soutien technique aux municipalités qui en ont besoin (rapports, etc....).*

L'hypothèse de regroupement de directions de services locaux était apparue, lors de cette rencontre du 26 août, comme une piste sérieuse de solution autant pour la gestion efficace de nos services locaux, que pour le suivi de la mise en œuvre du schéma incendie. On soulignait par ailleurs l'importance de tenir compte des officiers présentement en poste dans chacune des municipalités.

Il fut alors convenu que chacun consulte son milieu afin de vérifier comment pourraient se concrétiser certains regroupements.

Suite à cette consultation locale, les intentions de collaboration ressortent de la façon suivante :

- Deux (2) maires indiquent clairement que leur Conseil ont signifié leur choix de ne pas mettre en commun leur énergie avec d'autres municipalités pour la gestion de la protection incendie et la mise en œuvre du schéma.
- Les 11 autres, même si 2 municipalités parmi elles indiquent qu'elles peuvent travailler de façon autonomes, se disent disposées à travailler en collaboration avec les autres, et à certain regroupements de directions de services selon des conditions à définir. Une municipalité a entrepris les démarches pour déléguer sa compétence à une autre en matière de sécurité incendie.

Autres éléments exprimés :

- Besoin de personne-ressource en soutien au service local (non clairement défini).
- Pas contre un regroupement de directions de services, mais dans le respect des personnes présentement en fonction dans les municipalités.
- Importance de ne pas payer à 2 endroits (ex. : responsables de secteur et ressource permanente à la MRC).
- Absolu nécessité d'une volonté politique (peu importe la solution retenue).

Les membres du comité administratif, accompagnés des maires siégeant au comité de sécurité incendie, seront invités à poursuivre la réflexion sur le sujet à partir des avis recueillis.

#### **7.4 Services ambulanciers :**

Monsieur le maire Marcel Asselin précise que le plan d'action annoncé à la session du mois d'août relativement aux services pré-hospitaliers sera complété au cours des prochaines semaines avec les différents partenaires. Des représentations auprès des autorités gouvernementales se poursuivent par ailleurs tant aux niveaux administratif que politique.

2008-09-06

#### **7.5 Congé sans solde, opérateur du Centre de traitement : remplacement :**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Camille Gosselin, opérateur du Centre de traitement, a demandé un congé sans solde pour une période d'un (1) an, et que ce congé lui est autorisé selon les conditions de la convention collective;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été adressé par le biais de l'hebdomadaire *La Voix du Sud* et que le comité de sélection a formulé une recommandation pour combler ce poste vacant pour cette période de congé sans solde;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires ratifie l'embauche de monsieur Sylvain Royer à titre d'opérateur du Centre de traitement des boues, pour la durée du congé sans solde accordé à monsieur Camille Gosselin; les conditions d'embauche de ce salarié auxiliaire étant celles prévues aux dispositions de la convention collective applicables à ce poste, sa rémunération étant fixée selon la Classe 2, niveau 1, échelon 7 de ladite convention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **7.6 Demande(s) de contribution :**

2008-09-07

##### **7.6.1 Championnat mondial de traîneau à chiens :**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont procédé à l'analyse de la demande du comité organisateur du Championnat mondial de traîneau à chien et ont formulé une recommandation positive à l'intention du Conseil des maires;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation d'une contribution spéciale de cinq mille dollars (5 000\$) tient compte qu'il s'agira, en 2009, d'une activité extraordinaire de cette compétition, soit le Championnat mondial;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil des maires jugent que notre association à la tenue de cette activité doit être accompagnée d'une promotion particulière des activités de l'ensemble du territoire de la MRC des Etchemins;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL ASSELIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise le versement d'une contribution de cinq mille dollars (5 000\$) pour la tenue du Championnat mondial de traîneau à chiens;

QUE cette contribution soit associée à une entente avec le comité organisateur visant à assurer une promotion adéquate des attraits de la MRC des Etchemins, et particulièrement des activités hivernales qui se tiennent sur l'ensemble de son territoire;

ET QUE cette contribution de 5 000\$ pour le Championnat mondial soit considérée comme une participation spéciale comparativement à la contribution antérieure versée pour la tenue des compétitions de traîneau à chiens qui se tiennent annuellement dans la région.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**7.6.2 Autres (s'il y a lieu) :**

Aucune nouvelle demande de contribution n'est soumise.

**2008-09-08**

**7.7 Nomination au CA du Championnat mondial de traîneau à chiens :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL ASSELIN  
ET RÉSOLU

QUE monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'Aménagement, soit désigné pour participer aux travaux du comité organisateur du Championnat mondial de traîneau à chiens, à titre de personne-ressource provenant du personnel de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**8.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, COLLOQUES ET RENCONTRES (S'IL Y A LIEU) :**

Aucun nouveau rapport n'est soumis.

**9.0 ADMINISTRATION :**

**9.1 Liste des comptes à payer :**

**2008-09-09**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 188 964,28\$, incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des sessions de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**9.2 État des encaissements et déboursés :**

État transmis avec l'avis de convocation.



## **10.0 CORRESPONDANCE :**

### **10.1 France Bélanger, MAPAQ :**

Invitation faite à un élu municipal des Etchemins pour siéger au Comité du Plan stratégique en agroalimentaire de Chaudière-Appalaches. Copie de la documentation sommaire remise aux membres du CM, à leur intention ou à celle d'autres élus de leur municipalité éventuellement intéressés.

Monsieur le maire Marcel Morissette vérifiera l'intérêt et la disponibilité de monsieur Bernard Poulin, conseiller municipal de Sainte-Justine, pour siéger au Comité du Plan stratégique en agroalimentaire de Chaudière-Appalaches.

### **10.2 Municipalité de Saint-Prosper :**

Demande d'appui à une correspondance adressée par la Municipalité de Saint-Prosper à la direction de la Polyvalente des Abénaquis. Cette correspondance fait état d'une situation dangereuse produite par l'aménagement d'un « territoire fumeurs » le long de la route 275, et demande à la Direction de l'établissement de déplacer ce territoire dans un endroit sécuritaire, autant pour les utilisateurs que pour les automobilistes.

**2008-09-10**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR ROCK CARRIER  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires appuie la démarche de la Municipalité de Saint-Prosper auprès de la Direction de la Polyvalente des Abénaquis faisant état d'une situation dangereuse produite par l'aménagement d'un « territoire fumeurs » le long de la route 275, et demandant à la Direction de l'établissement de déplacer ce territoire dans un endroit sécuritaire, autant pour les utilisateurs que pour les automobilistes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **10.3 MRC de Bellechasse (Claude Lepage, agent de développement culturel):**

Invitation aux autres MRC de Chaudière-Appalaches à se joindre aux MRC de Bellechasse, Lotbinière, Montmagny et Robert-Cliche dans le cadre du projet « *Cliniques d'architecture patrimoniale de Chaudière-Appalaches* ». Projet pour lequel une demande d'aide financière doit être soumise au *Fonds de développement régional*.

**2008-09-11**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,  
APPUYÉ ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins évalue la pertinence de se joindre aux MRC de Bellechasse, Lotbinière, Montmagny et Robert-Cliche dans le cadre du projet « *Cliniques d'architecture patrimoniale de Chaudière-Appalaches* », et qu'une évaluation des coûts afférents à telle adhésion soit effectuée avec ces partenaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **10.4 Carrefour Jeunesse Emploi Beauce-Sud :**

Invitation au Gala Distinction Jeunesse qui se tiendra le 26 septembre prochain, à compter de 17h30 à l'Auberge Benedict Arnold. Correspondance déposée.

### **10.5 Tremblay Bois Migneault Lemay (avocats) :**

Copie de lettre adressée par ce Bureau que nous avons mandaté dans le dossier d'un cours d'eau à Saint-Prosper. La correspondance précise que la solution finalement retenue ne nécessite pas d'intervenir dans le lit d'un cours d'eau, ce qui devrait clore ce dossier en ce qui concerne la responsabilité de la MRC. Correspondance déposée.

**11.0 VARIA :**

**11.1 Symposium d'arts visuels Arts et Rives :**

Monsieur le maire Jean-Guy Breton rappelle la tenue du *Symposium d'arts visuels Arts et Rives* les 13 et 14 septembre, au Moulin La Lorraine de Lac-Etchemin.

**2008-09-12**

**11.2 Demande d'appui - Route 277 :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins appuie les démarches de la Municipalité de Saint-Louis auprès du ministère des Transports afin que ce ministère reprenne l'entretien du tronçon de la Route 277 qui traverse cette municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question n'est soumise à l'assemblée.

**2008-09-13**

**13.0 CLÔTURE DE LA SESSION :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN  
ET RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 22h15.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

---

PRÉFET

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER